

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba

Demande de parent(s) adoptif(s) d'un enfant mineur

Pour toute question ou pour soumettre votre formulaire : *Réservé à l'administration*
 Composez le : 1 855 837-5542 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) Date
 de réception :

Courriel : postadoption@gov.mb.ca

Adresse postale : Services consécutifs à l'adoption du Manitoba
 777, avenue Portage, 2^e étage
 Winnipeg (Manitoba) R3G 0N3
 Canada

La présente demande s'adresse aux parents adoptifs d'un enfant mineur (âgé de moins de 18 ans) qui désirent obtenir des services consécutifs à l'adoption. Une demande distincte est requise pour chaque enfant.

Veillez consulter le *Guide des services consécutifs à l'adoption* (page 4) pour obtenir des renseignements sur chaque service et les critères d'admissibilité.

Je suis actuellement inscrit et je mets seulement mes coordonnées à jour
 (Remplissez les sections 1, 2 et 6 seulement)

Section 1 – Vos renseignements

Parent adoptif 1 :			
Prénom		Nom	
Noms précédents (c.-à-d. nom de jeune fille)		Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Parent adoptif 2 (s'il y a lieu) :			
Prénom		Nom	
Noms précédents (c.-à-d. nom de jeune fille)		Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Coordonnées des parents adoptifs :			
Numéro d'appartement	Numéro de rue	Nom de la rue	
Ville ou village	Province/État	Pays	Code postal
Téléphone au domicile		Cellulaire	
Adresse de courriel			

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba Demande de parent(s) adoptif(s) d'un enfant mineur

Section 2 – Renseignements sur votre enfant

Nom d'adoption de l'enfant	
Date de naissance de l'enfant	Lieu de naissance de l'enfant

Section 3 – Votre demande

Je souhaite m'y inscrire aux services suivants :

a) Communication et partage de renseignements d'identification (AUCUNE recherche) :

Mère naturelle Père naturel Fratrie maternelle Fratrie paternelle

ou

b) Communication et partage de renseignements d'identification avec services de recherche :

Mère naturelle Père naturel Fratrie maternelle Fratrie paternelle

Section 4 – Identification

J'ai joint à ma demande une copie de l'une des pièces d'identité délivrées par le gouvernement suivantes :

Permis de conduire Passeport Certificat de naissance Carte des Services de santé Autre

Section 5 – Consentement de l'enfant âgé de 12 ans et plus (à remplir seulement s'il y a lieu)

En signant mon nom, je comprends que :

- i. Je, _____, consens à ce que mon ou mes parents s'inscrivent en mon nom aux Services consécutifs à l'adoption du Manitoba pour communiquer avec les membres sélectionnés de ma famille de naissance ou effectuer des recherches à leur sujet, conformément à la section 3 du présent formulaire.
- ii. Je comprends que l'inscription de mes parents prendra fin à mon 18^e anniversaire, date à laquelle je pourrai m'inscrire, à moins que je consente par écrit à ce que mes parents demeurent inscrits en mon nom aux Services consécutifs à l'adoption du Manitoba.

Signature

Date

Services consécutifs à l'adoption du Manitoba Demande de parent(s) adoptif(s) d'un enfant mineur

Section 6 – Accord, reconnaissance et attestation

En signant mon nom, je comprends que le Directeur des Services à l'enfant et à la famille obtient mes renseignements personnels (y compris, si cela est nécessaire à des fins d'identification, mon numéro d'immatriculation de Santé Manitoba) afin qu'il puisse me fournir des services consécutifs à l'adoption en vertu de la Loi sur l'adoption. Je comprends que les renseignements personnels me concernant sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et que les renseignements médicaux personnels me concernant, le cas échéant, sont recueillis en vertu du paragraphe 14(1) de la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Je reconnais ce qui suit :

- i. On me fournira uniquement l'information à laquelle j'ai droit, sous réserve de la disponibilité des documents et de toute interdiction ou préférence inscrite au dossier.
- ii. Aucune recherche ne peut être effectuée à l'égard de toute personne de moins de 18 ans ou qui a déposé une demande de refus de communication ou une acceptation limitée de prise de contact.
- iii. Il m'incombe d'informer les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba de tout changement futur de nom ou de coordonnées.
- iv. Les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba peuvent divulguer mon nom complet, ma date de naissance, ma ville de résidence, mon numéro de téléphone et mon adresse électronique aux membres de la famille de naissance de mon enfant avec qui je peux communiquer, s'ils s'inscrivent également et que je ne peux pas être localisé, et je consens à cette divulgation de mes renseignements personnels.
- v. Une fois que mon enfant atteint l'âge de 18 ans, il doit fournir son consentement écrit pour que cette inscription demeure valide.
- vi. Les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, complets et exacts. J'atteste que je présente cette demande en toute bonne foi et sans but illégitime.

Parent adoptif 1 :

Signature

Date

Parent adoptif 2 (s'il y a lieu) :

Signature

Date

Guide des Services consécutifs à l'adoption du Manitoba **Parent(s) adoptif(s) d'un enfant mineur**

Veillez conserver ce guide pour consultation future.

Voici les services offerts aux parents adoptifs d'un enfant mineur (âgé de moins de 18 ans) dont l'adoption a été accordée au Manitoba :

Inscription à l'obtention de renseignements d'identification à des fins de communication ou de partage avec les membres de la famille de naissance :

- Les parents adoptifs peuvent s'inscrire pour obtenir des renseignements d'identification à des fins de communication et de partage (c.-à-d. nom complet, date de naissance et coordonnées) avec les parents et la fratrie naturels de leur enfant.
- Si un membre de la famille de naissance s'inscrit également pour obtenir des renseignements d'identification à des fins de communication et de partage avec la personne adoptée, il sera informé de l'intérêt des parents adoptifs à établir un contact. Si les deux parties le souhaitent, les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba faciliteront la tenue d'une réunion en aidant les deux parties à établir un contact direct.

Demande de services de recherche pour les membres de la famille de naissance :

- Les parents adoptifs peuvent s'inscrire pour obtenir des renseignements d'identification à des fins de communication et de partage, en plus de faire effectuer une recherche à l'égard des parents et de la fratrie naturels d'âge adulte de leur enfant.
- Les Services consécutifs à l'adoption du Manitoba ne peuvent rechercher que les membres de la famille de naissance dont le nom figure dans nos dossiers et qui sont âgés de 18 ans et plus.
- Aucune recherche ne peut être effectuée à l'égard de toute personne qui a déposé une demande de refus de communication ou une acceptation limitée de prise de contact.

Pour obtenir plus d'information sur nos services, y compris des renseignements et des formulaires relatifs à la protection de votre vie privée, veuillez consulter le site Web des Services consécutifs à l'adoption du Manitoba à l'adresse

<https://www.manitoba.ca/fs/childfam/registry.fr.html>